



Numéro du document normatif	<i>Non encore applicable</i>
Instance d'approbation	Sénat
Responsabilité administrative	Vice-rectorat adjoint à l'enseignement
Date d'approbation	23 mai 2025
Date d'entrée en vigueur	23 mai 2025
Date de dernière révision	

Lignes directrices sur les modalités d'enseignement et d'apprentissage

1. Préambule

Dans un contexte d'évolution rapide des pratiques pédagogiques et des réalités technologiques, l'Université de l'Ontario français (UOF) souhaite encadrer les modalités d'enseignement et d'apprentissage en cohérence avec sa mission éducative et sa signature pédagogique.

À sa création, l'UOF avait opté pour la comodalité comme mode d'enseignement principal, misant sur une flexibilité totale pour les personnes étudiantes entre la participation en présentiel et celle à distance, synchrone et asynchrone. Toutefois, la pratique a révélé plusieurs limites structurelles et organisationnelles, dont une baisse de la participation active et de l'engagement des personnes étudiantes, ce qui compromet la dynamique de groupe et limite la mise en œuvre d'activités expérientielles pourtant essentielles à la pédagogie de l'UOF. De plus, les salles comodales ont été confrontées à des problèmes récurrents d'ordre technologique (son, image, connexion) tandis que les étudiantes et étudiants de l'international rencontrent des restrictions réglementaires qui exigent une présence physique sur lieu de formation. Par ailleurs, enseigner simultanément à deux publics distincts, en présence et à distance, accentue la dépendance à des infrastructures robustes ainsi qu'à un soutien technique spécialisé.

Ces constats ont conduit à une remise en question du modèle unique de la comodalité. Pour offrir une expérience d'apprentissage de qualité, cohérente et équitable, tout en tenant compte de la diversité des contextes et des besoins, la présente directive propose un cadre structurant qui encourage la diversification des modalités pédagogiques. Ce cadre vise à renforcer l'alignement entre les modalités choisies et les objectifs pédagogiques, tout en assurant un soutien adéquat aux personnes enseignantes et étudiantes.

2. Objectif

La présente directive vise à encadrer les modalités d'enseignement et d'apprentissage à l'Université de l'Ontario français (UOF) afin d'assurer la cohérence pédagogique, l'équité d'accès et la qualité de l'expérience éducative offerte dans tous les programmes.

Elle a pour objectifs spécifiques de :

- **Favoriser des modalités pédagogiques** adaptées aux contextes d'enseignement et aux objectifs du programme d'études ;
- **Renforcer l'alignement entre la mission de l'UOF**, centrée sur la transdisciplinarité et l'apprentissage expérientiel, et les modes de prestation des cours ;
- **Offrir un cadre structurant** permettant une prise de décision éclairée concernant la planification des cours, la conception des évaluations, l'organisation des espaces et l'usage des outils techno-pédagogiques ;
- **Répondre aux défis identifiés** dans la mise en œuvre de la comodalité en favorisant des pratiques pédagogiques durables, inclusives et efficaces ;
- **Soutenir les personnes enseignantes et étudiantes** par une vision partagée et des pratiques cohérentes d'enseignement et d'apprentissage.

3. Définitions

Présence, présentiel : la présence sur le campus de l'Université, ou une participation en présence, correspond à une présence en salle de classe, à une participation à des activités de terrain ou à des activités authentiques d'apprentissage sur un lieu physique commun.

Outils techno-pédagogiques: technologies utilisées pour faciliter l'enseignement et l'apprentissage.

Accessibilité : caractéristique d'un contenu ou d'un outil qui permet à toutes les utilisatrices, à tous les utilisateurs, y compris les personnes ayant des besoins particuliers, d'y avoir accès et de l'utiliser.

Intégrité académique : respect des normes éthiques dans la conduite des activités académiques.

Apprentissage expérientiel : approche pédagogique centrée sur l'apprentissage par l'action dans des contextes authentiques, permettant aux personnes étudiantes de mobiliser et d'intégrer des connaissances, des savoir-faire et des compétences transférables.

Transdisciplinarité : démarche qui dépasse les frontières disciplinaires pour aborder des problématiques complexes du monde réel en intégrant les savoirs issus de diverses disciplines et de différents milieux.

Pédagogie active : approche qui place l'étudiante et l'étudiant au centre de son apprentissage en l'impliquant activement dans des tâches collaboratives, critiques ou pratiques favorisant la co-construction des savoirs.

Modalité d'enseignement et d'apprentissage : manière structurée de dispenser un cours, déterminée par la combinaison du lieu (en présence ou à distance), du moment (synchrone ou asynchrone) et du type d'interaction entre les personnes enseignantes et les personnes étudiantes.

Synchrone : situation d'apprentissage où les interactions se font en temps réel, que ce soit en présentiel ou à distance (ex. : visioconférence).

Asynchrone : situation d'apprentissage où les personnes enseignantes et étudiantes n'interagissent pas en temps réel, mais selon un calendrier flexible (ex. : capsules vidéo, forums, lectures à faire de manière autonome).

Plan de gestion pédagogique : planification institutionnelle des modalités de prestation des cours à l'échelle d'un programme, tenant compte des objectifs pédagogiques, des ressources disponibles et des besoins logistiques.

4. Responsabilités des personnes étudiantes

Les personnes étudiantes ont la responsabilité de :

- Participer activement à leur apprentissage, quel que soit le mode de prestation ;
- Respecter les échéanciers et modalités des évaluations précisées dans le plan de cours ;
- Utiliser les technologies et les ressources mises à leur disposition de façon éthique et conforme aux règles d'intégrité académique ;
- Être présente et présent en classe pour les modalités et les séances qui le prévoient ;
- Informer rapidement les professeures et les professeurs ainsi que les services concernés de tout besoin d'accommodement ou de difficulté technique.

5. Responsabilité des responsables de pôle et de recherche (RPER)

Les responsables de pôle d'études et de recherche (RPER) ainsi que les coordonnatrices et coordonnateurs de programmes ont la responsabilité de :

- Déterminer les modalités pédagogiques les plus appropriées en fonction des objectifs de formation du programme, des ressources disponibles, des exigences institutionnelles et réglementaires (par exemple, un agrément, la réglementation de l'IRCC pour les personnes étudiantes sur permis d'études) et des profils des étudiantes et étudiants ;
- Élaborer un plan de gestion pédagogique intégré précisant les modalités retenues pour chaque cours ;

- Collaborer activement avec les autres RPER, les personnes coordonnatrices de programmes, le Bureau du registraire ainsi que le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche (VRER), afin d'assurer une cohérence institutionnelle et une prise en compte des enjeux transversaux dans la planification des cours ;
- Collaborer avec les services de soutien pour assurer la qualité, l'accessibilité et la faisabilité des modalités choisies.

6. Responsabilité des professeures et des professeurs

Les membres du corps professoral sont responsables de :

- Enseigner le cours selon la modalité identifiée dans le plan de gestion pédagogique intégré ;
- Concevoir des expériences d'apprentissage inclusives, peu importe la modalité, basées sur les principes de pédagogie active ;
- Définir clairement les modalités d'évaluation dans les plans de cours, incluant les exigences de présence en personne si nécessaire ;
- Être présente et présent en classe pour les modalités et les séances qui le prévoient ;
- Consulter l'équipe techno-pédagogique au besoin pour une conception pédagogique adaptée à la modalité d'enseignement et des évaluations alignées aux compétences visées.

7. Responsabilités de l'Université

Afin de pouvoir mettre en place des modalités d'enseignement et d'apprentissage adaptées aux besoins des programmes et des personnes étudiantes qu'ils desservent, l'Université à la responsabilité de :

- Fournir un environnement technologique adapté à chacune des modalités ;
- Fournir et maintenir les outils infonuagiques nécessaires ;
- Offrir la formation et le soutien pédagogique nécessaire par l'entremise du service technopédagogique.

8. Modalités d'enseignement et d'apprentissage

L'UOF reconnaît un spectre de modalités pédagogiques qui permettent d'offrir des expériences d'apprentissage riches, adaptées à divers contextes et profils d'étudiantes et d'étudiants. Ces modalités sont choisies en fonction des objectifs pédagogiques, des besoins du programme, des capacités institutionnelles (ressources techniques et humaines, espace physique) et du contexte de formation.

Peu importe la modalité retenue, l'UOF s'engage à offrir une expérience d'apprentissage cohérente, équitable et alignée avec sa mission éducative.

Tableau 1 : Modalités d'enseignement et d'apprentissage

Distance, synchrone Sans déplacement sur le lieu de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Séances dans un environnement virtuel commun à heure fixe et en temps réel
Distance, asynchrone Sans déplacement sur le lieu de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Activités d'apprentissage en différé dans un environnement virtuel au moment qui convient à la personne étudiante, durant une période prescrite
Comodale Déplacement optionnel sur le lieu de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Séances simultanément offertes dans un environnement virtuel et en présentiel, à une heure fixe et en temps réel, selon la formule qui convient à la personne étudiante à chaque séance • Inclusion possible d'activités asynchrones assistées par la technologie
Hybride Déplacements périodiques requis sur le lieu de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion variable de séances présentielles et d'activités d'apprentissage à distance généralement de manière asynchrone, selon une séquence pré-établie par l'enseignant.e
Présentielle Déplacements requis la majorité du temps sur le lieu de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Séances dans un espace physique commun à heure fixe et en temps réel • Inclusion possible d'activités asynchrones assistées par la technologie

8.1. Enseignement à distance

8.1.1. Enseignement à distance asynchrone

Dans cette modalité, les personnes étudiantes accèdent aux contenus et réalisent les activités à leur rythme, selon un calendrier défini. Cette flexibilité est particulièrement adaptée à l'autoapprentissage, mais demande une grande autonomie et une conception pédagogique rigoureuse.

8.1.2 Enseignement à distance synchrone

Ce mode implique un enseignement en ligne en temps réel (ex. : via Zoom ou Teams). Il permet des interactions immédiates malgré la distance géographique, mais nécessite une gestion rigoureuse du temps et un accès fiable à la technologie.

8.1.3 Enseignement à distance, hybride

Ce mode inclut des activités synchrones et des activités asynchrones. Dans ce mode, une partie de la plage horaire normalement réservée au cours est remplacée par des activités asynchrones. Elle favorise à la fois l'apprentissage autonome et des contacts réguliers avec la communauté d'apprentissage.

8.2. Enseignement comodal (HyFlex)

La comodalité combine l'enseignement en présentiel et l'enseignement à distance de manière simultanée. Ce mode d'enseignement permet aux étudiants de choisir la modalité qui leur convient. Elle permet à chaque personne étudiante de choisir, à chaque séance, entre la participation en présentiel, à distance synchrone ou asynchrone.

8.3 Enseignement hybride

L'enseignement hybride combine des séances en présentiel et des activités à distance, soit synchrones (en temps réel), soit asynchrones (en différé). La répartition est planifiée et clairement définie dans le plan de cours. Cette formule permet une certaine flexibilité et une meilleure gestion des ressources physiques tout en conservant des occasions d'apprentissage expérientiel en présence.

8.4 Enseignement en présentiel

Cette modalité implique la présence physique de toutes les personnes participantes dans un même espace d'enseignement. Elle favorise la dynamique de groupe, les interactions spontanées et la mise en œuvre d'activités expérientielles, comme les simulations, les jeux de rôle, les discussions critiques ou les laboratoires.

9. Système de gestion des apprentissages (SGA) et outils infonuagiques

Le système de gestion des apprentissages (SGA) de l'Université est Moodle. Il constitue l'espace central pour l'organisation, la diffusion et le suivi des activités d'apprentissage. On y retrouve notamment les plans de cours, les travaux, les évaluations formatives et sommatives, les présentations, les enregistrements de visioconférences, les bibliographies, ainsi que le carnet de notes.

Le SGA permet également aux membres du corps professoral d'ajouter des ressources complémentaires et d'assurer la fluidité et la cohérence du déroulement des cours. Véritable prolongement de la salle de classe, il soutient efficacement l'enseignement en offrant un espace numérique commun à toutes et à tous.

Un outil de visioconférence est mis à la disposition du corps professoral et des personnes étudiantes pour réaliser les rencontres synchrones en mode virtuel.

10. Modification et révision

Les lignes directrices feront l'objet d'une première révision par le comité de la pédagogie et de l'enseignement un (1) an après son adoption officielle.

Par la suite, une révision systématique sera planifiée tous les trois (3) ans, ou plus fréquemment si le contexte institutionnel ou technopédagogique l'exige.